



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

35 C/PMF/8 OCTOBRE

**CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO, 35^e SESSION
FORUM MINISTÉRIEL PLÉNIER
8 octobre 2009**

DOCUMENT D'INFORMATION PRÉPARÉ PAR LE SECRÉTARIAT

PARTIE I : PREMIÈRE SESSION

Investir pour sortir de la crise et maintenir le cap sur les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à travers l'action dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information

I. Le contexte mondial : perspectives de la crise économique et financière

1. Née dans les économies les plus avancées, la crise économique et financière actuelle est entrée dans une dynamique mondiale. Elle touche toutes les économies, bien qu'à des degrés divers. En Asie, nombreuses sont celles qui souffrent de la contraction des échanges. En Afrique, la plupart des pays connaissent d'importants ralentissements économiques. Les pays industrialisés sont pour leur part confrontés à la récession. On s'attend à ce que l'impact de la crise se propage par des canaux variés. Cette crise est particulièrement sévère pour les pays qui dépendent beaucoup des ressources naturelles. Les économies d'Afrique subsaharienne, pour lesquelles les exportations de produits de base sont la principale source de revenus et de croissance, observent une chute de leurs recettes d'exportation. Au-delà de la faible demande internationale, les effets retour de la crise pourraient inclure des ralentissements de la production, un recul du tourisme et une diminution de l'investissement étranger direct (IED) et de l'aide publique au développement (APD).

2. L'impact de la crise actuelle sur la croissance économique reste incertain. En juin 2009, le PIB mondial projeté par le FMI reculera, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, de 1,3 %. Les pays industrialisés devraient souffrir bien davantage que les pays en développement, étant donné qu'on prévoit maintenant une baisse du PIB d'environ 3,8 %. Cependant, certains pays en développement, hautement dépendants des exportations de matières premières, de l'aide ou des transferts de fonds, pourraient aussi être gravement touchés.

3. Il faut empêcher la crise de se transformer en une véritable crise du développement, annulant les acquis d'années d'investissement, d'engagement et de volontarisme des gouvernements dans les secteurs sociaux, en particulier dans l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information. Se retirer de ces secteurs peut constituer une solution à court terme pour équilibrer les budgets nationaux. Mais à long terme, rétablir les services dans les secteurs sociaux, après les avoir restreints, s'avère un exercice coûteux en ressources et en temps. La protection des investissements sociaux est donc une priorité majeure en période de crise, priorité qui doit aussi être intégrée par de nombreux pays aux ensembles de mesures incitatives. Toutefois, il convient de veiller à ce que ces ensembles de mesures ne perpétuent pas les inégalités entre les sexes.

4. En Afrique, priorité globale de l'UNESCO, le risque, significatif, est de voir le continent affecté de manière disproportionnée, compte tenu du grand nombre de pays qui se trouvent en situation de vulnérabilité économique. Les conséquences peuvent en être relativement graves, notamment au plan social, entraînant l'exclusion et la marginalisation des segments les plus exposés et les plus pauvres de la société. Les efforts entrepris par les pays africains eux-mêmes pour affronter ces difficultés pourraient ne pas suffire.

5. Parvenir à l'égalité entre les sexes, l'autre priorité globale de l'UNESCO, est un défi persistant, depuis des décennies, dans les domaines de compétence de l'Organisation. Là aussi, la crise menace de porter un coup sévère aux femmes, qui sont les premières à perdre les possibilités d'accès à l'éducation, à l'emploi, au crédit et à la protection sociale. Comment les gouvernements peuvent-ils fournir des ressources adéquates, dans un contexte de crise, afin d'enrayer les tendances négatives dont les femmes sont victimes ?

6. À l'heure actuelle, les perspectives concernant les flux d'APD sont mitigées. Sur le front multilatéral, les moyens du FMI ont été considérablement accrus au lendemain du Sommet du G-20 de Londres. Le changement annoncé de sa « doctrine » pourrait ouvrir la voie à l'accroissement des dépenses consacrées aux infrastructures et aux secteurs sociaux, y compris l'éducation, et ainsi contribuer à contrebalancer les effets dommageables de la crise.

7. Pour ce qui est de l'APD bilatérale, les perspectives sont moins encourageantes, car il est probable que la situation budgétaire des donateurs aura sur elle des répercussions. Globalement, les donateurs seront moins susceptibles d'honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide. Certains pays ont déclaré qu'ils accorderaient les mêmes sommes, voire des montants supérieurs, mais d'autres ont déjà pris des mesures dans le sens opposé.

8. Jusqu'à présent, un consensus se dégage au niveau international pour dire qu'une relance de la demande globale par la combinaison de déficits budgétaires et d'une augmentation de l'aide publique au développement pourrait être une bonne façon de restaurer la confiance et de sortir de la crise. Ces derniers mois, les pays développés, et plusieurs pays émergents à revenus intermédiaires, ont ouvert la voie en lançant des initiatives de protection sociale anticycliques, mais les économies des pays à faible revenu manquent de la flexibilité budgétaire nécessaire pour les imiter, sauf à recevoir un appui extérieur.

9. À ce stade, il semble que les mesures prises, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans les pays en développement, portent essentiellement sur les aspects financiers et économiques. Cette focalisation, en raison de son influence positive et de son impact sur le développement, tend à faire oublier que les besoins des secteurs sociaux ont été négligés. Dans toutes les régions se tiennent de multiples réunions ministérielles - ministres des finances, gouverneurs des banques centrales, ministres de la planification et des affaires sociales - en consultation avec les organisations régionales, les banques de développement et les organismes des Nations Unies, afin d'identifier des mesures possibles pour surmonter les retombées négatives de la crise. Pour sa part, l'Assemblée générale des Nations Unies a organisé en juin 2009 une réunion de haut niveau à laquelle a été adoptée une résolution détaillée qui s'intitule « Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement » (résolution 63/303). La détermination est générale à éviter les écueils de la récession des années 1980, qui a frappé les secteurs sociaux à la suite d'une réduction des investissements. Celle-ci avait eu un impact démesuré sur les femmes et les filles. Pourtant, la capacité des États-nations à investir dans des domaines cruciaux comme l'éducation, la science, la technologie, la culture et l'information, qui sont autant de facteurs de développement, sera mise à rude épreuve si les gouvernements cessent d'y consacrer des fonds.

10. Alors que la crise financière poursuit ses dégâts, le changement climatique pose une nouvelle série de difficultés. Les responsables politiques sont confrontés à la tâche de stimuler la croissance sans recourir à des pratiques générant de fortes émissions de carbone et de stabiliser le climat sans freiner la reprise économique. D'où l'accent mis de plus en plus sur le passage à

une *économie* et une *société vertes* fondées sur un développement à faible empreinte carbone. Jusqu'à présent, les efforts nationaux et internationaux étaient guidés par la volonté de concilier la croissance économique - mesurée à l'aune de la croissance du PNB - avec les exigences de l'action face aux changements climatiques. À la lumière du récent rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi), commandé par le Président de la République française, les ajustements méthodologiques proposés pourraient bientôt figurer à l'agenda international et influencer l'élaboration des politiques, impliquant une plus grande insistance sur les aspects sociaux du développement et leur rôle dans le progrès et la prospérité d'un pays. Les ministres voudront peut-être échanger des vues à ce sujet.

11. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidé par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et réuni à l'UNESCO en avril 2009, a lancé neuf initiatives d'urgence pour aider les pays en développement à atténuer l'impact de la crise et à investir pour en sortir. Le CCS a exprimé sa détermination à soutenir les pays et la communauté mondiale à faire face à la crise, accélérer la reprise et bâtir une mondialisation équitable et inclusive permettant un développement économique, social et environnemental durable pour tous. Les neuf initiatives, pour lesquelles des stratégies et des orientations ont été définies - avec la contribution de l'UNESCO - et communiquées aux équipes de pays des Nations Unies afin d'appuyer les gouvernements, sont les suivantes :

- **Financement supplémentaire pour les plus vulnérables** : préconiser et élaborer un mécanisme conjoint Banque mondiale-système des Nations Unies pour l'articulation et l'exécution communes de financements supplémentaires.
- **Sécurité alimentaire** : renforcer les programmes destinés à nourrir ceux qui ont faim et étendre le soutien aux agriculteurs des pays en développement.
- **Commerce** : lutter contre le protectionnisme, notamment grâce à la conclusion du cycle de négociations de Doha, et renforcer les initiatives d'aide au commerce ainsi que le financement pour le commerce.
- **Initiative pour une économie verte** : promouvoir l'investissement pour la durabilité environnementale à long terme et faire en sorte que le monde s'oriente vers une démarche visant à préserver le climat.
- **Pacte mondial pour l'emploi** : stimuler l'emploi, la production, l'investissement et la demande globale et promouvoir des emplois décents pour tous.
- **Niveau minimum de protection sociale** : assurer l'accès aux services sociaux de base, l'abri ainsi que l'autonomisation et la protection des personnes pauvres et vulnérables.
- **Stabilité humanitaire, sécuritaire et sociale** : mesures d'urgence pour protéger les vies et les moyens d'existence, répondre à la faim et aux besoins humanitaires, protéger les personnes déplacées et consolider la sécurité et la stabilité sociale.
- **Technologie et innovation** : développer l'infrastructure technologique pour faciliter la promotion de l'innovation et l'accès à celle-ci.
- Suivi et analyse :
- Renforcer la surveillance macroéconomique et financière et mettre en œuvre un système d'alerte économique précoce efficace.

- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'alerte à l'échelle du système des Nations Unies pour surveiller l'évolution de la situation, et faire rapport sur les dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales de la crise.

II. L'axe de travail du Forum ministériel plénier

12. Les ministres présents au Forum ministériel plénier souhaitent peut-être partager avec les autres participants leur évaluation, leurs stratégies et les mesures prises ou prévues par leur gouvernement, individuellement, de concert avec d'autres gouvernements et avec l'appui d'organisations multilatérales, en particulier l'UNESCO, afin de contrer les effets de la crise sur les secteurs sociaux. Le communiqué du 2 avril 2009, publié par les chefs d'État et de gouvernement réunis dans le cadre du G-20 à Londres, et le communiqué du 5 avril 2009, émanant du CCS, reconnaissent qu'il est nécessaire de continuer d'investir dans les différents secteurs sociaux. Ceux-ci constituent d'importants moteurs de développement et sont également cruciaux pour la reprise et pour faire face aux retombées préjudiciables des restrictions budgétaires découlant de la récession actuelle.

13. Il est proposé que le débat se concentre sur les mesures concrètes qui pourraient être prises par les gouvernements et soutenues par l'UNESCO dans les domaines d'action de l'Organisation :

- au plan mondial, s'agissant du suivi et des activités de plaidoyer sur le thème « Investir pour sortir de la crise », autrement dit dans l'intention d'honorer les engagements pris par la communauté internationale et les États à titre individuel en faveur des secteurs sociaux, tels que l'Éducation pour tous (EPT), et s'agissant du renforcement du financement de ces secteurs ;
- aux plans régional et national, s'agissant des activités concrètes de conseil sur les politiques et de soutien au renforcement des capacités.

14. Il reste cinq ans pour faire en sorte que les pays soient à même d'atteindre l'ensemble des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'impact de l'appui apporté par l'UNESCO à cet objectif central - réduire de moitié la pauvreté mondiale d'ici à 2015 - dans le cadre de l'effort global du système des Nations Unies, mériterait sûrement une place à part dans les discussions du Forum, tout comme la réalisation des deux OMD liés à l'éducation (à savoir, l'OMD 2 relatif à l'enseignement primaire pour tous et l'OMD 3 relatif à l'égalité des sexes dans l'éducation) et des six Objectifs de l'EPT fixés à Dakar. D'autres objectifs internationaux importants ont trait à l'approvisionnement en eau douce et à l'assainissement ainsi qu'à la protection de l'environnement et au développement durable. Les discussions du Forum pourraient en outre viser à déterminer dans quelle mesure l'UNESCO a pu aider les États membres à progresser dans la réalisation de tous les objectifs convenus à l'échelle internationale, y compris les OMD, et s'attacher à définir les orientations et les efforts à privilégier dans les cinq années qui viennent.

15. Les résultats de ces délibérations pourront alimenter les discussions des commissions de programme de la Conférence générale, qui fixeront les priorités du Programme et budget pour 2010-2011. Ces discussions pourront également conduire à des ajustements de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), conçue comme une stratégie ajustable.

16. Les chapitres suivants passent en revue la situation actuelle et les effets qu'elle peut avoir sur les cinq domaines de compétence de l'UNESCO - éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociale et humaines, culture, communication et information.

III. L'effet de la crise sur l'éducation et les budgets de l'éducation

17. La crise économique et financière mondiale risque d'avoir un effet négatif sur le développement de l'éducation et sur l'offre éducative dans de nombreux pays, en particulier les

plus pauvres, et d'avoir des conséquences démesurées sur les femmes, les pauvres et les populations marginalisées.

18. Les leçons de l'expérience montrent que l'impact des crises varie en fonction de la situation sur le plan du développement. Les effets négatifs sont notamment les suivants :

- (i) une baisse des dépenses d'éducation qui se traduit par une dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles publiques ;
- (ii) une moindre capacité des familles de prendre en charge les droits de scolarité et frais annexes dans l'éducation formelle et informelle ;
- (iii) les familles les plus pauvres sont contraintes de retirer leurs enfants de l'école et les filles sont à cet égard particulièrement défavorisées ;
- (iv) une augmentation du travail des enfants ;
- (v) dans les pays à revenu moyen et élevé, une augmentation des effectifs de l'enseignement secondaire et supérieur dû au manque de débouchés ;
- (vi) un recul du soutien politique à l'aide au développement dans les pays donateurs et, par conséquent, une diminution des flux d'aide : une baisse de 1 % du PIB d'un pays donateur correspond à une baisse de 1 % des flux d'aide ;
- (vii) une diminution de la demande sociale d'éducation, en particulier dans les groupes vulnérables.

19. Le Secteur de l'éducation de l'UNESCO suit les effets de la crise actuelle sur l'offre éducative ainsi que sur la demande d'éducation dans les États membres. Il faut atteindre deux objectifs : renforcer l'action de sensibilisation pour faire en sorte que la crise ne remette pas en cause les engagements de la communauté internationale à l'égard des objectifs de l'EPT ; et fournir un appui à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités dans les États membres pour atténuer les effets de la crise et trouver des réponses sectorielles appropriées.

20. Il est trop tôt pour juger de l'impact de la crise sur les dépenses d'éducation en 2009. Certains gouvernements ont ajusté leurs budgets et/ou leurs dépenses en fonction de la nouvelle situation économique et financière et des perspectives qui s'offrent. D'autres étudient l'ampleur des ajustements éventuels. D'autres encore envisagent d'importants programmes d'infrastructure, avec des dispositions pour le secteur éducatif, souvent aussi avec l'aide de donateurs.

21. Rien ne permet d'affirmer que les budgets alloués à l'éducation seront davantage réduits que ceux d'autres secteurs. On en veut pour preuve la part des dépenses d'éducation dans les finances publiques dont le montant demeure constant ou est en augmentation dans de nombreux pays. Des mesures d'incitation sont toutefois annoncées dans de nombreux pays à revenu intermédiaire. Dans certains d'entre eux, l'éducation est considérée comme un élément de la politique d'investissement à long terme conçue pour alimenter régulièrement le marché du travail et relancer la croissance économique. Toutefois, les économies des pays à faible revenu ne disposent pas de la capacité budgétaire nécessaire pour supporter des programmes de protection sociale. Aussi est-il indispensable que la communauté internationale leur apporte son appui sans tarder. Comme l'a dit le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura : « Cette crise mondiale appelle une solidarité mondiale ».

22. Il convient de porter une attention particulière à l'Afrique subsaharienne pour trois raisons : (i) la plupart des pays de la région sont dépendants de l'APD pour leurs investissements dans les infrastructures, (ii) en dépit des progrès enregistrés, nombre de pays de la région n'atteindront pas, loin s'en faut, les objectifs de l'EPT d'ici à 2015, et (iii) dans de nombreux pays, les efforts pour atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 sont compromis par les effets négatifs de la crise.

23. Les crises nuisent aux possibilités d'accès à l'éducation des filles. Celles qui vont à l'école sont souvent contraintes d'abandonner et celles qui sont exclues du système scolaire pendant la période qui précède une crise risquent d'avoir encore moins de chance d'y accéder. En temps de crise, lorsque les ressources sont rares et que les familles tentent de survivre, la discrimination qui favorise les garçons dans l'éducation peut être encore plus forte. Les filles qui se trouvent marginalisées par des facteurs tels que le handicap, l'appartenance ethnique et la situation géographique risquent encore davantage d'être privées d'éducation. En situation de crise et de sortie de crise, il est possible de créer des possibilités d'apprentissage nouvelles et plus favorables pour les filles en raison notamment de l'intervention de nouveaux acteurs (ONG et organisations communautaires) ou de financements supplémentaires.

24. En mars 2009, le Secteur de l'éducation a entrepris une enquête visant à recueillir une première série d'informations sur l'éventuel impact de la crise sur les dépenses publiques d'éducation. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) participe maintenant lui aussi à cet exercice d'où ressortent quelques éléments préliminaires :

- d'une façon générale, le soutien destiné à protéger le budget de l'éducation semble solide dans de nombreux pays, ce qui semble indiquer que l'action de sensibilisation menée aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'EPT parmi les responsables produit des effets tangibles.
- Certains gouvernements, en particulier dans les pays à revenus intermédiaires ou élevés, protègent leur budget d'éducation contre d'éventuelles réductions en maintenant le niveau des dépenses d'investissement qui favorisent la croissance économique future ou en investissant dans les infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre. Les économies plus fragiles n'ont pas de marge budgétaire suffisante pour le faire, d'où la nécessité d'une aide de la communauté internationale. Dans les pays qui dépendent fortement de l'aide pour le développement de l'éducation, toute réduction de l'aide financière extérieure retentit directement sur l'offre éducative.
- Dans certains pays, le chômage risque d'augmenter, ce qui encourage les diplômés à poursuivre dans l'enseignement post-élémentaire et supérieur à défaut de pouvoir trouver un travail rémunéré. Dans les pays à faible revenu, la dégradation de la situation du marché du travail peut aussi inciter les parents appartenant aux segments vulnérables de la société à retirer leurs enfants, et en particulier les filles, de l'enseignement élémentaire. Le nombre de familles qui basculent dans la pauvreté ne cessant de croître, la réalisation des objectifs de l'EPT et autres objectifs internationaux de développement est de plus en plus compromise.

25. L'UNESCO continuera d'étudier les effets de la crise financière et économique sur l'offre d'éducation et sur la demande sociale d'éducation dans les États membres, notamment la manière dont les dépenses d'éducation sont redistribuées entre les divers cycles d'enseignement, et l'incidence éventuelle de la crise sur la scolarisation et sur la qualité de l'éducation. Le dialogue en cours avec les ministères de l'éducation, par l'intermédiaire des bureaux hors Siège, contribuera à créer la base de connaissances nécessaires pour évaluer l'impact de la crise et y réagir.

IV. Les effets de la crise sur les sciences exactes et naturelles

26. La crise peut aussi avoir des incidences sur les crédits budgétaires et l'appui fournis dans le domaine des sciences exactes et naturelles, secteur déterminant à la fois pour la réalisation des objectifs internationaux de développement et pour jeter les bases de la future compétitivité des économies nationales. Les pays sont d'ores et déjà confrontés à un manque considérable de ressources financières pour la recherche et l'enseignement scientifiques. Les données disponibles étant peu nombreuses, il serait bon que les ministres participants puissent échanger des informations sur l'expérience et la manière de procéder dans leurs pays.

27. Il s'agira en priorité d'honorer les engagements pris aux niveaux mondial, régional et national dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), en tenant compte en particulier des résultats de la Conférence mondiale de Budapest, du Forum mondial sur la science, de la Déclaration du Sommet de l'Union africaine sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement et du Sommet mondial sur la société de l'information. Les réponses scientifiques à de nombreux défis exigent un financement important, y compris pour maintenir la production alimentaire, assurer et gérer l'approvisionnement en eau douce, minimiser l'impact des catastrophes naturelles comme les tsunamis, aborder les problèmes d'environnement, notamment les écosystèmes dégradés, et atténuer les effets du changement climatique, s'y adapter et y faire face. Au niveau des pays, les politiques de STI favorables aux plus démunis et l'appui aux capacités institutionnelles sont particulièrement recherchés. Dans la perspective de construire des sociétés du savoir inclusives, le déploiement de réseaux de technologies de l'information et de la communication (TIC) promet d'élargir l'accès à l'information et de contribuer au partage et à la création de savoirs, y compris pour les populations marginalisées.

28. Le développement de l'éducation, de la recherche et de l'innovation scientifiques et technologiques est déterminant pour la viabilité des politiques économiques et des investissements, et en particulier pour trouver les moyens de réduire les émissions de carbone. La gestion de l'eau, les énergies renouvelables, la biosphère, les biotechnologies, l'océanographie et les capacités scientifiques ont acquis une importance stratégique. De même, il est urgent de développer les sciences fondamentales et les géosciences dont l'importance est cruciale pour la gestion des ressources naturelles. L'enseignement scientifique à tous les niveaux du système éducatif est le préalable indispensable à toute forme de développement fondée sur la science et devrait faire partie de toute initiative en matière de politique scientifique. Il faudra s'efforcer tout particulièrement d'engager les jeunes, et en particulier les filles, à embrasser les carrières scientifiques, à assurer la promotion des jeunes chercheurs et l'autonomisation des femmes par l'accès à la science et à la technologie. Compte tenu du déséquilibre observé de tout temps dans la participation des hommes et des femmes aux activités en rapport avec la science, l'enseignement scientifique doit prioritairement contribuer à rétablir cette situation.

29. La construction d'une base de connaissances scientifiques dans les pays en développement, en particulier pour surveiller et évaluer le changement climatique et ses conséquences, sera une tâche de la plus haute importance. Pour élaborer des politiques et prendre des mesures fondées sur des éléments concrets, il est indispensable d'avoir des connaissances et des données scientifiques solides. Pour développer leur expertise et renforcer leurs capacités, les pays en développement peuvent avoir besoin durablement d'une assistance de grande ampleur. Avec sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), son Programme hydrologique international (PHI) et son Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), l'UNESCO est bien placée pour offrir son concours mais aussi pour assurer toute une série de services océaniques.

30. Il est à craindre que la coopération scientifique des pays les moins avancés (PMA) - en Afrique pour la plupart d'entre eux - stagne ou s'effondre en période de restrictions budgétaires. L'UNESCO doit donc être à même de contribuer à la formulation de politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et à la mobilisation de ressources extérieures.

31. D'une façon générale, l'élaboration de politiques scientifiques et techniques holistiques est un objectif essentiel pour les sciences exactes et naturelles. Cela vaut particulièrement pour l'Afrique, avec des activités qui doivent être conçues en conformité avec le Plan d'action consolidé de l'Union africaine pour la science et la technologie. Toutes ces initiatives exigeront des financements importants et durables qui contribueront à relancer puis, à terme, à stimuler le développement économique et social des pays. Les restrictions seraient contre-productives, à court comme à long terme.

32. Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement dans l'économie pour s'atteler à la fois au changement climatique et à la crise économique. Il sera fondamental d'utiliser efficacement les sciences, la technologie et l'innovation pour mettre en place une économie et une société

vertes. Il faudra pour cela utiliser des technologies énergétiques peu coûteuses, à faible émission de carbone, durables et efficaces, développer la recherche dans le domaine de l'énergie, améliorer l'efficacité écologique dans l'industrie, les transports et le logement et adopter de nouvelles habitudes de consommation. À cet égard, il convient de soutenir les transferts de technologie et de compétences, y compris dans le cadre de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. La transformation des habitudes de consommation des individus jouera un rôle significatif car ce sont dans une large mesure des facteurs non économiques - culturels, sociétaux et comportementaux - qui produiront les changements souhaités. L'éducation en vue du développement durable jouera un rôle stratégique à cet égard.

V. Les effets de la crise sur les sciences sociales et humaines

33. La situation actuelle de récession risque d'entraîner une aggravation de la pauvreté et d'avoir des effets négatifs à la fois sur les conditions de vie des individus et sur le développement et les transformations de la société en général. Cette situation menace de réduire à néant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier de ceux qui ont été adoptés lors du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague (1995) et du Sommet du Millénaire des Nations Unies (2000) ainsi que dans d'autres déclarations issues de conférences mondiales des Nations Unies.

34. Le Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement 2009 indique que le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour est passé de 1,8 milliard en 1990 à 1,4 milliard en 2005. Or, on estime qu'en 2009, 55 à 90 millions d'individus vivant dans l'extrême pauvreté devraient s'ajouter au nombre prévu avant la crise. Environ 60 % des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale risquent d'être annulés entre 2008 et 2009. Le rapport montre que la situation est diverse. Une bonne partie des progrès réalisés à l'échelle mondiale étaient imputables à une chute spectaculaire des taux de pauvreté en Asie de l'Est. Ailleurs, les progrès ont été plus lents. Par rapport à 1990, l'Afrique subsaharienne a enregistré en 2005 100 millions de personnes supplémentaires en situation d'extrême pauvreté et son taux de pauvreté est demeuré supérieur à 50 %.

35. La Banque mondiale estime que plus de 50 millions de personnes vivent désormais dans la misère en raison de la crise, en particulier des femmes et des enfants, et que 53 millions de personnes supplémentaires devraient voir leurs revenus tomber en dessous du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. L'OIT prévoit que 50 millions de personnes risquent de perdre leur emploi en 2008-2009.

36. La situation de crise retentit également sur le respect d'un certain nombre de droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Déclaration sur le droit au développement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

37. La promotion et la prise de conscience des droits de l'homme et des approches fondées sur les droits sont particulièrement pertinentes dans le contexte actuel. En février 2009, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté la résolution S-10/1 sur les « Répercussions de la crise économique et de la crise financière mondiales sur la réalisation universelle et l'exercice effectif des droits de l'homme ». Les premier et cinquième paragraphes du dispositif de cette résolution s'énoncent comme suit :

- « Exprime sa profonde préoccupation devant le fait que la réalisation universelle et l'exercice effectif des droits de l'homme se heurtent à des crises d'ordre économique et financier multiples et intimement liées les unes aux autres à l'échelle mondiale ; »

- « Prie les États de noter que la crise économique et la crise financière mondiales n'entament en rien la responsabilité qui incombe aux autorités nationales et à la communauté internationale d'assurer la réalisation des droits de l'homme et les prie d'aider en particulier les plus vulnérables à cet égard et, dans ce contexte, exhorte la communauté internationale à soutenir les efforts des pays tendant notamment à mettre et maintenir en place des filets de sécurité sociale pour protéger les couches les plus vulnérables de la société. »

38. Les difficultés engendrées par la crise, associées à l'accroissement des inégalités et de l'injustice sociale ont des incidences négatives sur les conditions de vie, le bien être et la dignité de millions de personnes ainsi que sur le développement social dans son ensemble. Les transformations sociales en cours exigent des politiques publiques courageuses et des programmes d'investissement soutenus, reposant sur le savoir, les résultats de la recherche et les valeurs éthiques fondées sur les droits de l'homme, la solidarité et la justice sociale. Le Programme MOST de l'UNESCO offre un espace de dialogue entre ministres du développement social et chercheurs qui devrait inciter à la formulation de politiques fondées sur des faits. L'investissement dans la protection sociale, les filets de sécurité sociale et les transferts de fonds seront particulièrement importants pour consolider le développement social en période de crise, comme l'a souligné le Forum mondial des sciences sociales tenu à Bergen (Norvège) en 2009. Si aucune mesure efficace n'est prise, les pays risquent de devoir affronter l'agitation sociale, l'augmentation de la criminalité et la radicalisation, y compris parmi les jeunes, ainsi que les actes de violence familiale, ce qui risque d'entraîner à terme une instabilité sociopolitique. « Le redressement social prendra beaucoup plus de temps que le redressement économique » (Ban Ki-moon).

39. Les femmes sont touchées par la crise de façon disproportionnée. Étant souvent les premières à être licenciées et à se voir refuser l'accès au crédit, elles doivent également faire face à la violence accrue des hommes qui ont perdu leur emploi. Dans les pays en développement, les petites filles sont les premières à être retirées de l'école et à recevoir une alimentation insuffisante.

40. Les jeunes seront eux aussi gravement touchés si les dépenses publiques d'éducation et de formation devaient être réduites. Il faut investir aujourd'hui dans les générations futures afin que les jeunes aient les compétences nécessaires pour pouvoir faire face à la concurrence sur le marché du travail de demain et soient à même de jouer un rôle positif dans leurs communautés.

41. De même, les besoins et le bien être des personnes âgées sont menacés par la crise. Dans une situation où un nombre croissant de personnes a besoin de protection et de sécurité sociale, les gouvernements risquent de se trouver contraints de réduire ces postes budgétaires.

42. La crise a des conséquences particulièrement désastreuses sur les migrations internationales et les migrants. Ces derniers sont souvent les premières victimes des restrictions budgétaires. Les comportements xénophobes et racistes à l'égard des travailleurs étrangers se développent. La Banque mondiale a estimé qu'en 2009, les transferts de fonds des travailleurs migrants pourraient chuter d'environ 9 %. Étant donné que ces transferts de fonds ont représenté au total plus de 300 milliards de dollars en 2008, soit trois fois plus que le montant annuel de l'APD aux pays en développement, un tel tournant pourrait être très préoccupant.

VI. L'impact de la crise sur la culture

43. La culture constitue en soi un formidable capital et, en ce sens, un facteur important d'élimination de la pauvreté. La culture a été reconnue comme un secteur particulier de l'activité économique et sociale, grâce en grande partie au développement des industries culturelles et créatives. Les stratégies de développement prennent de plus en plus acte du fait que la créativité est une source d'avantages concurrentiels et ouvre par conséquent de nouvelles perspectives. L'originalité du secteur de la culture tient au fait déterminant qu'il intègre tout à la fois des valeurs culturelles et identitaires et des aspects et des dimensions économiques.

44. La crise actuelle menace de réduire le financement public et privé des activités culturelles et artistiques et donc de mettre un frein aux progrès réalisés pour mettre en évidence la place centrale de la culture dans tous les aspects du développement humain.

45. Bien que la culture ne soit pas expressément mentionnée parmi les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'ONU, il est aujourd'hui largement admis que ces objectifs ne pourront pas être réalisés de manière durable tant que l'on n'aura pas pris en compte la dimension culturelle sur laquelle repose chacune des sociétés du monde.

46. Les industries culturelles et créatives, qui, en créant des revenus et des emplois, sont de puissants moteurs de croissance économique, constituent à cet égard un bon exemple. Elles offrent désormais, en effet, des débouchés stratégiques pour l'innovation, la production et la création d'emplois (avec un chiffre d'affaires mondial de près de 1,3 billion de dollars). Les industries créatives et la promotion des expressions culturelles qui s'y rattache offrent également de nouvelles possibilités pour enrichir le dialogue entre les peuples et renforcer la cohésion sociale.

47. Il est essentiel d'aborder des problèmes de société tels que la pandémie du VIH/SIDA en tenant compte des cultures. Une réduction des financements compromettrait les efforts réalisés pour contenir les taux de prévalence. Cela tient en partie au fait que les interventions ne sont pas encore suffisamment adaptées aux conditions locales. Il faut adopter une approche sociopolitique tenant compte de la façon dont les modes de vie, les traditions et les croyances, les représentations de la santé et des maladies, les conceptions de la vie et de la mort, les normes et les pratiques en matière de sexualité et de reproduction, les rapports de force et les structures familiales influencent et façonnent les perceptions et orientent les comportements. Les inégalités entre les sexes sont un autre facteur déterminant de la pandémie du SIDA. Il est donc essentiel d'assurer des financements permettant de mettre au point des politiques et des mesures qui tiennent compte des spécificités culturelles et des besoins des femmes.

48. De façon plus générale, la culture, sous ses divers aspects, contribue largement à l'objectif consistant à réduire les inégalités entre les sexes. La prise en compte de considérations d'égalité entre les sexes dans les politiques de succession contribuera par exemple à accroître le pouvoir économique, politique et social des femmes. Les femmes jouent également un rôle déterminant dans la transmission du patrimoine immatériel, et notamment des langues. Sans un financement suffisant et stable, l'impact à long terme d'une telle activité ne pourra pas être assuré.

49. La diversité culturelle a un rôle essentiel à jouer dans la préservation de l'environnement. Comme il est énoncé dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), « la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que la biodiversité dans l'ordre du vivant » (article premier). La diversité biologique et la diversité culturelle ne sont pas seulement associées à toute une série d'interactions entre l'homme et la nature, elles évoluent aussi ensemble, sont interdépendantes et mutuellement complémentaires. Il est évident que les notions de culture et de nature ne peuvent plus être dissociées et que l'une ne saurait être financée à l'exclusion de l'autre.

50. La dimension environnementale ne se limite pas au monde naturel (ressources naturelles, biodiversité et écosystèmes) ; elle inclut l'environnement bâti (le patrimoine culturel matériel, notamment les villes, les monuments et les constructions), ainsi que les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature » sous la forme des paysages culturels, comme il est énoncé à l'article premier de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972). La gestion du patrimoine mondial naturel et bâti englobe de plus en plus ces liens réciproques en associant les communautés locales aux initiatives de conservation, comme le prévoient la Convention de 1972 et les programmes de l'UNESCO concernant l'homme et la biosphère (MAB) et les réserves de biosphère.

51. La solidarité est l'une des valeurs centrales du développement durable. Elle doit s'exercer tant entre les générations vivantes qu'avec la génération qui leur succédera de façon à susciter cette « équité intergénérationnelle » à laquelle les conventions culturelles de l'UNESCO font référence. Le dialogue interculturel sera on ne peut plus utile pour la mise en œuvre des neuf initiatives convenues par le CCS afin de faire face à la crise. Concrètement, le dialogue entre les cultures et les civilisations devra comprendre à la fois un dialogue sur la politique générale à mener et des applications concrètes et pratiques pour faire face à des situations précises. De tels efforts doivent être renforcés - y compris dans le cadre du dialogue interreligieux -, car la compréhension mutuelle, la tolérance et les échanges seront de précieux atouts pour contribuer à atténuer les effets de la crise actuelle.

VII. L'impact de la crise sur les TIC et les médias

52. En temps de crise, il est possible de tirer parti des TIC de façon stratégique pour assurer des tremplins d'accès peu onéreux à l'information et au savoir et contribuer ainsi à contourner l'obstacle des ressources. Les infrastructures et les bases de diffusion traditionnelles exigeant de lourds investissements, les TIC peuvent être de bons moyens alternatifs de diffusion de l'information et du savoir.

53. L'impact des TIC sur le développement se manifeste de trois façons. Premièrement, les TIC sont un secteur à part entière et en plein essor de l'économie. Deuxièmement, les TIC facilitent l'augmentation de la productivité humaine ou y contribuent. L'utilisation généralisée des TIC dans tous les secteurs met en évidence les gains de productivité découlant d'une telle utilisation. Troisièmement, les TIC influent directement sur le développement humain et sur la participation des citoyens en assurant un accès à l'information et au savoir et en élargissant les choix.

54. En période de ralentissement économique, les avantages que présentent les TIC, leur faible coût d'investissement et leur capacité à donner accès à l'information et aux services relatifs au développement, en font des outils extrêmement importants. Investir dans les TIC en période de crise économique peut donc être très rentable. Les TIC ont été utilisées de diverses façons pour élargir l'accès à l'éducation, échanger des données scientifiques et informer les communautés locales et les groupes défavorisés. L'impact positif des TIC pourrait également être mis à profit dans les bibliothèques locales et dans des points d'accès collectifs spécialement désignés, où ces techniques contribueraient à répondre à toute une série de besoins locaux. Investir dans des infrastructures d'information de qualité et peu onéreuses, dans l'éducation et le savoir, y compris dans la recherche de TIC écologiques, peut être un bon moyen d'innover pour sortir de la crise, en particulier pour les pays en développement.

55. L'édification de sociétés du savoir - avec un accès effectif au savoir et à l'information via les TIC et l'apport d'un contenu local multilingue - exige des investissements et un appui continu. Le secteur des TIC peut véritablement devenir un moteur pour la création d'emplois et la relance dans toutes les régions.

56. Il importe également d'investir dans la formation et le renforcement des capacités des journalistes et des professionnels des médias afin de leur permettre de rendre compte des problèmes et des crises actuels de façon approfondie. L'initiative de l'UNESCO visant à améliorer la formation des journalistes grâce à de nouveaux programmes d'enseignement types répond à ce besoin.

57. La crise financière, en réduisant la publicité, a également exacerbé la crise des médias, compromettant la viabilité de ceux qui sont fortement tributaires des recettes publicitaires. Le rôle des médias de service public, avec leur indépendance éditoriale, s'en trouve en revanche mis en avant, la baisse des recettes publicitaires ayant tendance à décourager les médias commerciaux d'investir dans des contenus de qualité.

58. Les médias peuvent jouer un rôle utile face aux changements climatiques en sensibilisant le public à ce problème et à ses causes ainsi qu'aux moyens d'en atténuer les effets et de s'y adapter. Il est très important que les questions complexes et leurs conséquences soient présentées au grand public d'une façon accessible. Faire prendre conscience de l'urgence de la situation et de la nécessité d'un engagement effectif dans le cadre de l'éducation au service du développement durable est une mission importante de la communication pour le développement.

VIII. Suggestions concernant les questions qui pourraient être abordées au cours du Forum

59. Voici une liste de questions que les ministres pourraient souhaiter aborder lors du débat de la première séance plénière du Forum ministériel :

- Préserver les acquis des dix dernières années dans le domaine de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication et de l'information/des médias : que peut-on faire concrètement aux niveaux mondial, régional et national ? Qu'attend-on concrètement de l'UNESCO ?
- Sommes-nous sur la voie de la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD ? Comment faire pour mieux adapter ces objectifs aux contextes locaux ?
- Financement des éléments des OMD et des objectifs de l'EPT accusant des retards : l'APD est-elle sur la bonne voie ? Qu'en-est-il du financement destiné à la science, la culture et la communication et l'information ?
- Suivi de la crise et évaluation de ses effets : quelles sont les premières conclusions et les tendances possibles ?
- Comment accorder davantage d'attention aux priorités globales de l'UNESCO - l'Afrique et l'égalité entre les sexes - et faire en sorte qu'elles aient un impact stratégique ?
- L'UNESCO fait-elle assez pour l'Afrique et le résultat de ses interventions a-t-il un impact suffisant ?
- Quelles mesures concrètes et efficaces l'UNESCO pourrait-elle prendre pour s'attaquer aux problèmes relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes ? Qu'est-ce que l'UNESCO pourrait faire de différent pour contribuer à assurer des changements véritables et efficaces ?
- Les politiques en faveur des pauvres et les 20 % les plus pauvres de la population : l'UNESCO accorde-t-elle assez d'attention aux 20 % les plus pauvres et aux plus vulnérables ? Quelles priorités établir en vue d'intervenir dans les domaines les plus importants, notamment en faveur des femmes ?
- Le travail décent et la crise : quelles sont les perspectives pour les professions relevant de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information ? Comment l'éducation peut-elle contribuer à des programmes de mesures en faveur du travail décent ?
- Dans quels domaines prioritaires les gouvernements doivent-ils consacrer des investissements anticycliques, avec l'appui de l'UNESCO ?
- Comment préserver les droits de l'homme et les autres droits en période de crise mondiale ?

- Comment soutenir le développement social et les transformations sociales dans des conditions de crise ?
- Que faire pour aider les jeunes et mieux les prendre en compte dans les processus de développement et les processus sociaux ?
- Quelles sont les conséquences de l'inaction pour la paix, la cohésion et la stabilité sociales, le développement durable, les changements climatiques et le dialogue interculturel ?
- L'UNESCO exploite-t-elle et mobilise-t-elle suffisamment les possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ?
- Les objectifs de l'UNESCO pourraient-ils être réalisés sans des politiques/stratégies spécifiques et le renforcement des capacités nécessaires ?
- Nos connaissances sont-elles suffisantes ? Comment remédier aux lacunes existant aux niveaux statistique et analytique afin de mener une action efficace reposant sur des données probantes ?

PARTIE II : DEUXIÈME SÉANCE

Préparer l'UNESCO pour la prochaine décennie et en faire un acteur multilatéral efficace notamment dans la poursuite des objectifs internationaux et dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies

60. La présente section aborde les points qui pourront être traités lors du débat ministériel sur le deuxième thème du Forum ministériel plénier. Elle présente certains problèmes et défis essentiels pour l'avenir, hors de toute structure sectorielle, que les ministres voudront peut-être aborder dans leurs interventions.

61. **L'UNESCO dans un système des Nations Unies en voie de réforme** : le débat pourra être centré sur une évaluation du rôle général de l'UNESCO dans le cadre d'un système des Nations Unies en voie de réforme en même temps que sur la contribution de l'Organisation à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des OMD. Le programme de réforme des Nations Unies centré sur l'approche « Unis dans l'action » vise à renforcer la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la qualité d'exécution du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays. Il a déterminé l'action de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national. À son tour, l'Organisation a contribué aux débats interinstitutions qui sont les moteurs de la réforme des Nations Unies, faisant valoir par la même occasion ses points de vue et intérêts en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies. Les ministres voudront peut-être faire des observations sur la contribution de l'UNESCO à la réforme des Nations Unies, de même que sur les incidences de cette réforme sur les activités et opérations de l'Organisation - et sur ses orientations futures. Plus généralement, leurs interventions pourraient s'attacher à préciser comment l'UNESCO pourrait s'organiser et se positionner sur le plan des programmes par rapport aux futures initiatives de réforme des Nations Unies et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD. Quels ajustements et arrangements cela pourrait nécessiter en termes de stratégies et de politiques, ainsi que sur les plans organisationnel et interne ? Les ministres souhaiteront peut-être aussi recenser les attentes, possibilités et difficultés propres à l'UNESCO dans ce contexte.

62. Comme l'action de l'UNESCO doit être de plus en plus considérée dans le contexte d'une action conjointe et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du système fondée sur une évaluation stratégique de ses compétences, de son avantage comparatif et de sa valeur ajoutée, les ministres voudront peut-être orienter leurs débats sur les rôles de chef de file technique et de coordination que l'UNESCO sera appelée à jouer dans ses différents domaines de compétence, sur leur impact et leur visibilité. Il s'agit notamment :

- du rôle et de l'impact de l'UNESCO dans l'EPT, l'alphabetisation, l'éducation en vue du développement durable (EDD) et l'EFTP ;
- de l'impact de l'action de l'UNESCO sur les politiques de la science, des technologies et de l'innovation et sur les efforts en vue du développement durable ;
- de son rôle de chef de file, à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, en ce qui concerne la gestion de l'eau douce et les océans ;
- de son rôle dans l'éthique de la science et de la technologie, en particulier en bioéthique ;
- du rôle unique de l'UNESCO dans la protection et la promotion de la diversité culturelle, y compris s'agissant du patrimoine culturel dans tous ses aspects, de la culture et du développement et du dialogue interculturel ;
- du rôle de l'UNESCO dans la promotion d'une culture de la paix ;

- du rôle de l'UNESCO en matière de langues et de multilinguisme ;
- du rôle de l'UNESCO dans la promotion de la liberté d'expression et des médias ;
- du rôle de l'UNESCO dans l'édification des fondements et des structures de sociétés du savoir, y compris et surtout par l'utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- de l'engagement de l'UNESCO à mettre au centre de ses préoccupations ses deux priorités mondiales : l'Afrique et l'égalité entre les sexes.

63. Le système des Nations Unies procède actuellement à une réflexion collective sur son rôle à venir, notamment au niveau des pays, où opèrent toutes sortes d'acteurs différents. Les ministres souhaiteront donc peut-être envisager de discuter de l'éventail futur des contributions de l'UNESCO qui, jusqu'à présent, portaient sur les conseils stratégiques, le renforcement des capacités correspondantes, l'action normative, l'action comparative et le suivi, ainsi que de son rôle d'enceinte propre à stimuler l'échange d'idées et l'innovation.

64. Au niveau des pays, le système des Nations Unies se prépare à mettre en train près de 90 documents de PNUAD entre 2009 et 2012, ce qui constitue une « nouvelle génération » de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement plus cohérents, stratégiques, fondés sur les résultats, avec des produits clairs, tenant compte des leçons de l'expérience « Unis dans l'action ». La difficulté permanente pour l'UNESCO sera d'intégrer toutes ces compétences dans des documents de PNUAD correspondant aux priorités nationales de développement. Les ministres voudront peut-être se demander quel est le meilleur moyen pour l'UNESCO de répondre aux priorités nationales dans ses domaines de compétence par le biais d'outils communs de programmation par pays et comment, au niveau des pays, assurer au mieux l'appropriation nationale de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information, y compris en donnant un rôle plus important aux ministères d'exécution concernés.

65. Les efforts de cohérence des Nations Unies seront aussi de plus en plus pertinents au niveau régional. L'UNESCO se prépare à participer à jouer pleinement son rôle dans les équipes de directeurs régionaux, auxquelles ont été confiées d'importantes fonctions de gestion et de supervision à l'échelle de tout le système. Les ministres voudront peut-être aborder, dans leurs débats, la question de la valeur ajoutée des approches régionales de la programmation et de la coopération et la façon dont l'UNESCO pourrait le mieux tirer parti de ses avantages potentiels et comparatifs à cet égard.

66. Les objectifs internationaux de développement seront profondément touchés par le changement climatique, qui amènera à choisir des stratégies et approches préconisant une faible émission de carbone. Par conséquent, l'UNESCO, dans tous ses domaines, devra contribuer à une action visant à atténuer le changement climatique et à mettre en place des sociétés vertes. La question est de savoir quelle action prioritaire les ministres attendent de l'UNESCO.

67. De manière générale, les ministres voudront peut-être réfléchir et consacrer un débat à l'équilibre judicieux à trouver entre le rôle de l'UNESCO en tant qu'organisation intellectuelle et son rôle en tant qu'acteur opérationnel du développement. De même, ils souhaiteront peut-être se demander comment l'UNESCO devrait, à l'avenir, répartir son orientation stratégique et ses activités entre ses trois niveaux de responsabilité : mondial, régional et national.

68. Les ministres voudront peut-être aussi se demander comment le système des Nations Unies, et en particulier l'UNESCO, devraient répondre aux différents besoins des PMA et pays à revenus moyens. De plus, ils souhaiteront peut-être débattre de la meilleure façon pour l'UNESCO d'aborder les grands problèmes intersectoriels et interdisciplinaires - par le biais de la structure traditionnelle de cinq secteurs menant des activités sectorielles et intersectorielles, ou bien en créant des équipes spéciales pour des thèmes intersectoriels spécifiques à degré de priorité élevé.

69. Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies, il convient de s'employer davantage à harmoniser les pratiques administratives, notamment en ce qui concerne les contrats d'embauche (qui doivent être plus souples et davantage axés sur la performance), l'administration (suppression des structures et règles bureaucratiques trop strictes), l'informatique et d'autres domaines. L'UNESCO prend une part active aux activités des mécanismes et groupes interinstitutions qui travaillent dans ce domaine. Quelles sont les orientations que les ministres auraient à donner à cet égard ?

70. **Accélérer la progression dans le sens d'une éducation de qualité pour tous d'ici à 2015** : dans son édition 2002, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT avertissait qu'à moins d'un vigoureux effort concerté, « *près d'un tiers de la population mondiale vivra dans des pays où la réalisation des objectifs de l'EPT restera un rêve* ». Malgré les remarquables progrès réalisés depuis, ils ont été trop lents et trop inégaux en faveur de l'enseignement primaire universel et de la parité entre les sexes dans nombre des pays les plus pauvres du monde. Sept ans plus tard, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2009 lançait de nouveau cet avertissement aux gouvernements, aux donateurs et à la communauté internationale : « *Il y a maintenant un réel danger que certains objectifs clés ne soient pas atteints* ».

71. Ce « sentiment d'urgence » s'est de nouveau exprimé lors de la huitième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (Oslo, 16-17 décembre 2008). À cette occasion, les cinq institutions initiatrices de l'EPT (UNESCO, UNICEF, PNUD, FNUAP, Banque mondiale) se sont engagées « *à insister auprès des gouvernements et donateurs pour qu'ils tiennent la promesse d'une éducation pour les 75 millions de garçons et de filles du monde entier qui aujourd'hui ne franchissent pas le seuil de l'école ni ne peuvent ultérieurement accéder à une vie meilleure* ». Dans leur Déclaration de L'Aquila du 10 juillet 2009, les responsables du G-8 ont réaffirmé le droit à l'EPT et ont déclaré que « *l'investissement dans l'éducation et dans le développement des compétences est essentiel pour sortir durablement de la crise économique mondiale actuelle et pour le développement à long terme* ».

72. Les investissements dans l'EPT sont devenus plus urgents avec la crise économique mondiale. Pour aider à traduire les divers engagements de haut niveau en plans concrets et efficaces au niveau des pays, l'UNESCO devra intensifier sa collaboration et agir de façon plus proactive avec ses partenaires (institutions du système des Nations Unies, organismes de développement bilatéraux et multilatéraux, réseaux de fonctionnaires et de représentants de la société civile). L'Organisation devra alors renforcer sa position de coordonnatrice mondiale de l'EPT et d'organisme de chef de file de deux décennies des Nations Unies : la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) (DNUA) et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) (DEDD). La question se pose de l'orientation spécifique et des initiatives que les ministres souhaiteraient que l'UNESCO prenne.

73. L'EDD est l'occasion de mettre en avant de nouvelles solutions éducatives pour régler les nouveaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux. « *Les principes qui sous-tendent l'EDD prônent des modes de vie durables, la démocratie et le bien-être humain. La protection et la restauration de l'environnement, la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, l'action face à des modes de production et de consommation non durables et la création de sociétés justes et pacifiques sont également d'importants principes qui font partie intégrante de l'EDD* » (Déclaration de Bonn, avril 2009). L'EDD est un processus d'apprentissage tout au long de la vie qui peut prendre place dans des cadres formels, non formels ou informels et qui recoupe tous les domaines de compétence de l'UNESCO, dans le cadre d'une « unité d'action de l'UNESCO ». L'Organisation assume également un rôle plus important par rapport au monde du travail par le biais de sa nouvelle stratégie d'Enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP). La question est de savoir ce que les ministres souhaitent que l'UNESCO privilégie et offre dans ces deux domaines.

74. Une des difficultés sera notamment d'associer les compétences de l'UNESCO dans les domaines de la recherche, du renforcement des capacités et des activités normatives en matière

de réforme du système éducatif, de planification de l'éducation et d'analyse des politiques, d'alphabétisation, d'éducation non formelle et d'éducation des adultes, d'élaboration de programmes d'enseignement, de perfectionnement des maîtres et de TIC dans l'éducation avec ses compétences dans les domaines de la culture, des sciences sociales, humaines, exactes et naturelles ainsi qu'en communication et information.

75. L'UNESCO devra aussi s'employer à définir des approches novatrices et multidisciplinaires aux niveaux mondial, régional et national. Celles-ci devraient permettre une utilisation efficace des ressources, qu'il s'agisse d'aide financière internationale, ou de savoir et de bonnes pratiques, pour appuyer des systèmes éducatifs plus efficaces.

76. **Promouvoir le savoir scientifique et le mettre au service de la gestion des ressources naturelles** : l'UNESCO dispose au sein du système des Nations Unies d'une compétence et d'un rôle reconnus en matière de mise en place de la base scientifique et cognitive nécessaires - en particulier, tout récemment, dans le cadre de l'action relative au changement climatique. À cet égard, elle devra envisager les moyens de renforcer à l'avenir sa participation aux activités relatives aux océans et à l'eau douce.

77. En ce qui concerne les océans, l'UNESCO fournit toute une panoplie de services. Elle encourage la coopération internationale en matière d'étude et de protection de l'environnement marin, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la gestion et la gouvernance, la formation de personnel opérationnel et de chercheurs, et la diffusion et l'utilisation des résultats des recherches. La COI participe à la surveillance des océans grâce au Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et en mettant en place des systèmes d'alerte aux tsunamis dans des régions vulnérables. Par le biais du GOOS - la composante océanique du Système mondial d'observation du climat (SMOC) - l'UNESCO contribue à l'enregistrement, à la collecte, au traitement et à la diffusion de données et produits scientifiques en vue d'activités opérationnelles et de recherches en sciences de la mer pour améliorer l'océanographie opérationnelle, notamment les prévisions et la surveillance du climat. Ainsi, elle répond aux besoins constants en observation découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'UNESCO œuvre aussi actuellement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à mettre en place un mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin.

78. En raison des pénuries que connaissent plusieurs pays, l'eau douce devient rapidement un problème de grande importance stratégique. La demande en eau douce continuera d'augmenter dans un avenir prévisible, de même que le nombre de pays où l'alimentation en eau douce est insuffisante. Le PHI de l'UNESCO travaille avec d'autres organisations du système des Nations Unies à élaborer des stratégies d'évaluation fiable des ressources en eau et à en promouvoir l'utilisation rationnelle. À l'appui de ce processus, les progrès en hydrologie, géophysique et technologies satellitaires sont utilisés pour améliorer la base de connaissances et appuyer les recherches et activités opérationnelles par des initiatives telles que le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), qui donne tous les trois ans une image fiable de l'état des ressources en eau douce dans le monde. Le dernier rapport a été lancé au début de l'année lors du cinquième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Istanbul. Il conviendra peut-être d'insister à l'avenir sur les mesures d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique sur le cycle hydrologique, les liens critiques entre les ressources en eau durables et la gestion de l'environnement, et la définition d'approches intégrées de la gestion durable des eaux urbaines.

79. Les ministres pourront souhaiter examiner comment renforcer le rôle déjà important et confirmé de l'UNESCO dans les domaines de l'eau douce et des océans et comment rendre plus visible son rôle de chef de file.

80. **En quête d'un paradigme de développement intégrant la diversité culturelle** : la communauté internationale a défini la diversité culturelle comme le « patrimoine commun de

l'humanité » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001, article premier). Le document final du Sommet mondial de 2005 reconnaît également l'importance du respect et de la compréhension de la diversité culturelle en ce qu'ils contribuent à l'enrichissement de l'humanité. La diversité culturelle est une force motrice du développement, non seulement en ce qui concerne la croissance économique, mais aussi pour ce qui est de la concrétisation des inspirations intellectuelles, psychologiques, morales et spirituelles. Ce point de vue est incarné dans les sept Conventions de l'UNESCO sur la culture qui présentent la diversité culturelle comme un atout indispensable si l'on veut réduire la pauvreté et assurer un développement durable.

81. Les ministres pourront souhaiter s'interroger sur la meilleure façon pour l'UNESCO de continuer à assurer la protection et/ou la conservation du patrimoine sous toutes ses formes, qu'il s'agisse du patrimoine matériel ou immatériel, culturel ou naturel, mobilier ou immobilier. La mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO a tendance à être affaiblie par l'insuffisance des fonds disponibles pour leur application et leur fonctionnement efficaces au niveau local. Comment faire pour maîtriser cette tendance et maintenir ou intensifier l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités et la comparaison des performances ?

82. Le patrimoine culturel et l'expression culturelle sont au cœur de nombreuses industries culturelles qui sont un moteur puissant de la croissance économique et de la création de revenus et d'emplois. Il ne saurait y avoir de développement durable sur les plans économique, politique, social ou humain si l'égalité et les droits de toutes les cultures ne sont pas pleinement reconnus. La culture et la diversité culturelle doivent être intégrées dans les stratégies de développement et dans les documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays *dès le départ* et faire partie intégrante des programmes afin d'assurer leur efficacité, leur impact et leur pertinence. Un cadre normatif d'ensemble a été établi par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), complétée par la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette vision de la « culture au service du développement » suppose la collecte de statistiques culturelles, des inventaires et la cartographie nationale et régionale des ressources culturelles.

83. Le dialogue entre cultures et civilisations, en tant que préalable indispensable à l'avènement de la paix, de la compréhension mutuelle et de la cohésion sociale, bénéficie depuis plusieurs années d'une attention particulière de la part des décideurs, partout dans le monde. L'UNESCO a affiné son approche et intensifié son action dans ce domaine lorsqu'elle a été désignée chef de file pour le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et le Programme d'action y afférent adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2001. Depuis lors, la création de l'Alliance des civilisations a introduit un nouvel élément dynamique et une nouvelle approche dans ce domaine, qui met au défi l'UNESCO de préciser et de développer encore son action, de façon à justifier son rôle de chef de file international dans ce domaine. L'UNESCO s'inspire des résultats de ses activités antérieures, qui incluent des initiatives aux niveaux régional et sous-régional, la formulation d'un ensemble de valeurs et de principes partagés par tous, l'adoption de thèmes hautement prioritaires dans ses cinq domaines de compétence et le dialogue comme moyen de promouvoir les droits de la femme. L'approche met aussi l'accent sur les peuples autochtones et sur le dialogue interreligieux/interconfessionnel, ainsi que sur la mise en place d'une série de nouveaux partenariats. À la lumière des nouveaux efforts déployés à l'échelon international, le Conseil exécutif a insisté à sa 181^e session sur la nécessité de réaffirmer le rôle de chef de file de l'UNESCO et ses responsabilités constitutionnelles à l'égard du dialogue interculturel par une réorientation et un renforcement de tous les efforts et capacités de l'UNESCO ayant trait au dialogue interculturel, y compris en coopération avec l'Alliance des civilisations.

84. La promotion de la diversité culturelle et du dialogue est plus que jamais à l'ordre du jour ; la présente crise ne fait que renforcer la nécessité de protéger et de promouvoir ces « pouvoirs intelligents », puisque l'investissement purement économique ne saurait à lui seul mobiliser et exploiter son potentiel. L'UNESCO s'est vu attribuer le rôle de chef de file pour l'Année internationale 2010 du rapprochement des cultures qui vise à renforcer la compréhension et

l'appréciation mutuelles dans le monde entier. Cette initiative peut constituer une plate-forme utile pour promouvoir l'engagement de tous et le partage qui doivent sous-tendre les efforts faits pour sortir de la crise financière mondiale. Les ministres pourront souhaiter formuler des observations sur l'orientation et la teneur futures des activités de l'UNESCO dans ce domaine.

85. Créer un environnement favorable à la liberté d'expression et accroître la contribution des TIC au développement : promouvoir des médias libres, pluralistes et indépendants ainsi que des infrastructures est indispensable pour garantir la transparence, la responsabilité et la participation - éléments fondamentaux d'une bonne gouvernance. Il importe donc que l'UNESCO, seule institution du système des Nations Unies à disposer d'un mandat dans ce domaine, continue à appuyer les efforts déployés par les États membres pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres nationaux axés sur la liberté d'expression et la liberté d'information.

86. La cible 5 de l'ODD 8 est énoncée en ces termes : « En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous ». L'UNESCO, pour sa part, ne cesse de souligner qu'il est indispensable de construire des infrastructures, d'acquérir des technologies et de renforcer la connectivité. Mais elle souligne également que cela ne suffira pas à remédier aux inégalités en matière d'accès à la technologie numérique, ni à « la fracture numérique » entre et au sein des pays, laquelle est aussi un symptôme d'autres fractures plus profondes concernant les revenus, le développement, l'alphabétisation et la connaissance. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a validé cette approche.

87. Outre l'accès aux technologies et à la connectivité, plusieurs autres facteurs sont à prendre en compte pour atteindre avant 2015 l'objectif consistant à mettre les TIC au service du développement. C'est la tâche qui attend l'UNESCO pour la prochaine décennie. Le principal défi consistera à déterminer comment utiliser les technologies pour développer l'accès à l'information et au savoir en général et pour encourager, en particulier, l'éducation pour tous, la recherche scientifique, l'innovation et la diversité culturelle et linguistique. Les ministres pourront souhaiter partager leurs vues sur la façon dont l'UNESCO devrait procéder dans ce domaine.

88. De nombreux pays ont déjà adopté une stratégie nationale en matière de technologies d'information et de communication. Un rang de priorité élevé est accordé à l'établissement de points d'accès communautaire publics, multifonctionnels et durables offrant un accès abordable ou gratuit aux diverses sources d'informations et de connaissances. L'UNESCO, en collaboration avec des pays donateurs et d'autres partenaires, appuie les efforts déployés par les États membres pour renforcer les capacités des communautés locales en matière d'accès, de production, de gestion et de partage de l'information au service du développement, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine, par le biais de ses centres multimédia communautaires (CMC).

89. Comme le niveau d'investissement dans les TIC est généralement très élevé, une attention accrue pourrait devoir être portée aux technologies ouvertes susceptibles de contribuer à la croissance sociale, éducative et économique et à une meilleure diffusion des technologies numériques. Aujourd'hui, un certain nombre de gouvernements utilisent des normes ouvertes et des solutions technologiques à licence libre pour réduire les coûts et les obstacles à l'entrée, améliorer la sécurité et réduire la fracture numérique. Les ministres pourraient suggérer à l'UNESCO des moyens de promouvoir une diversité de choix dans l'utilisation des logiciels, y compris les logiciels gratuits et à licence libre, pour améliorer l'éducation, diffuser les connaissances et favoriser des approches communautaires de l'élaboration de logiciels impliquant également des partenariats avec le secteur privé.

90. Les gouvernements et le secteur privé devraient être encouragés à coopérer à l'élaboration de politiques et de solutions à l'appui d'une éducation et d'une formation de qualité pour tous et de l'apprentissage tout au long de la vie. Ceci pourrait impliquer l'intégration novatrice d'applications pertinentes de TIC aux processus d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à l'administration et

à la gestion institutionnelles. Dans ce contexte, la coopération avec le secteur privé pourrait être renforcée afin de promouvoir la formation aux TIC, notamment au niveau communautaire, et de développer les compétences et le potentiel des utilisateurs, grâce à des initiatives telles que celles lancées par l'UNESCO pour assurer une formation de base en matière d'information. Les bibliothèques numériques constituent une approche viable du partage des connaissances et de l'information avec un large public à l'échelle mondiale en transcendant les frontières nationales.

91. Puisque les écarts en matière de connectivité se réduisent et que l'utilisation des téléphones mobiles se répand, l'accent devrait désormais être mis sur la fourniture d'un contenu pertinent à l'appui du développement, notamment d'un contenu fondé sur les connaissances autochtones et diffusé dans les langues locales. Il faudra pour cela concevoir de nouvelles stratégies en matière de droits de propriété intellectuelle.

92. En s'appuyant sur les résultats d'approches multilatérales déjà établies, notamment dans le cadre du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), il conviendrait de renforcer la coopération entre les secteurs public et privé aux fins de la mise au point de mécanismes, de technologies et d'applications tenant compte de la diversité culturelle et linguistique, en vue, notamment, de l'internationalisation des noms de domaines qui permettrait à des communautés linguistiques jusqu'ici exclues d'avoir accès aux avantages liés aux technologies. Les ministres pourront souhaiter partager leur point de vue et leur expérience dans ce domaine.

93. **L'avenir de l'acquisition et du partage du savoir** : de nouvelles formes d'acquisition et de partage du savoir constitueront une caractéristique stratégique des sociétés du savoir à venir et ce dans tous les domaines d'action de l'UNESCO. Les progrès spectaculaires des TIC au cours des 20 dernières années, notamment la mise en place rapide du réseau public mondial de l'Internet, ont créé un environnement propice à l'élargissement de la diffusion des connaissances à l'échelle mondiale. Jamais dans l'histoire de l'humanité autant d'individus n'avaient eu aussi facilement accès à une telle quantité d'informations. Dans une communauté mondiale de plus en plus resserrée, l'accès aux informations et la capacité de les transformer en connaissances pertinentes et utiles sont essentiels pour assurer un progrès social et un développement économique durables.

94. Réduire la fracture numérique est certainement essentiel, mais il est tout aussi indispensable de réduire la fracture cognitive qui cumule les différences dans la production, la conservation, l'acquisition et le partage du savoir. Au cours de la prochaine décennie, l'acquisition et le partage des connaissances passeront de plus en plus par les technologies et les processus éducatifs traditionnels s'en trouveront bouleversés. Une autre révolution concerne la dimension sociale : l'utilisation croissante des technologies pour l'établissement de réseaux sociaux permettra à tout un chacun de créer des contenus.

95. Les processus scientifiques traditionnels devraient évoluer sensiblement grâce à la création de nouvelles communautés du savoir. De nouveaux modèles de travail font leur apparition pour faciliter la création et la diffusion continues de contenus scientifiques numériques de grande qualité. L'importance accrue accordée à l'enseignement et à la recherche pourrait aussi avoir pour effet d'accélérer l'acquisition et le partage des connaissances scientifiques et d'en modifier le contenu.

96. Une attention particulière doit être portée à la disponibilité à long terme des contenus numériques et à l'interopérabilité des systèmes à l'échelle mondiale. De même, de nouveaux outils de mise en réseau et la possibilité de présenter sa culture sur Internet pourraient avoir un impact croissant sur la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.

97. L'UNESCO est bien placée pour élaborer des stratégies et des politiques à long terme de sensibilisation au rôle et à l'influence des TIC dans le processus cognitif et pour proposer de nouvelles façons d'aborder l'éducation, les sciences et la culture en mettant à profit les TIC. Les ministres pourront souhaiter examiner comment l'Organisation pourrait relever cette série de défis.

En particulier, ils pourront souhaiter s'interroger sur la façon dont l'UNESCO pourrait contribuer à rendre l'acquisition et le partage des connaissances plus équitables.

98. À un niveau plus général, l'Organisation devra continuer à tourner ses regards vers l'avenir et à explorer de nouveaux moyens d'agir dans tous ses domaines de compétence. Les ministres pourront souhaiter identifier de nouvelles orientations susceptibles d'intéresser l'Organisation, qui pourraient être adoptées au cours des années à venir dans le cadre du positionnement stratégique de l'Organisation.

*
* *

99. À titre indicatif, voici quelques grandes questions auxquelles les ministres pourraient consacrer leurs interventions et leurs débats au cours de la deuxième séance du Forum ministériel plénier :

- Le rôle de l'UNESCO en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies : quelles perspectives, quels enjeux et quelles possibilités ? Le cas échéant, quelles seraient les évolutions souhaitables ?
- Comment assurer l'appropriation nationale et l'accompagnement des initiatives mises en œuvre au niveau des pays dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information ?
- Comment appliquer plus efficacement le principe de « l'unité d'action » avec les autres organisations du système des Nations Unies, au niveau des pays et des régions ? Que devrait faire l'UNESCO pour que la culture, la science et la communication soient intégrées dans le PNUAD ? Comment devrait-elle améliorer ses approches administratives, financières et structurelles ?
- Quel rôle pour l'UNESCO dans la poursuite de la paix, des droits de l'homme, du développement durable, de l'atténuation du changement climatique, de l'action humanitaire et du dialogue interculturel ?
- Comment promouvoir et favoriser l'égalité des sexes dans les pays membres et au sein du Secrétariat ? En tant qu'institution des Nations Unies dotée de mandats multiples, comment l'UNESCO pourrait-elle contribuer à des progrès sensibles et durables en matière d'égalité des sexes ?
- Performance de l'UNESCO en tant qu'institution chef de file des Nations Unies - en matière d'EPT, d'alphabétisation, d'EDD, de culture de la paix, de dialogue entre civilisations et de rapprochement des cultures : orientation stratégique suffisante, créativité dans la conception des programmes, efficacité, qualité de l'exécution et de l'impact, visibilité ?
- L'UNESCO en fait-elle assez pour aider les pays à édifier des sociétés du savoir et fait-elle ce qu'il faut ?
- L'UNESCO en fait-elle assez pour la jeunesse et les jeunes ?
- Comment pourrait-elle renforcer l'impact du conseil stratégique en amont, des actions normatives, du suivi, de l'établissement de rapports, de l'analyse comparative et du développement des capacités correspondantes ?

- Gestion axée sur les résultats : comment assurer efficience, cohérence et efficacité ?
- Comment assurer la cohérence programmatique et la convergence stratégique des secteurs de programme, instituts, bureaux hors Siège et partenaires de l'UNESCO ?
- Comment l'intersectorialité peut-elle être mise en œuvre et produire des résultats concrets ?
- Quel sera le rôle de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans les futures activités de l'UNESCO ?
- L'image de l'UNESCO : comment renforcer la visibilité et les relations publiques de l'Organisation ?